

## Le sport-santé au rapport

L'inspection générale des Affaires sociales (Igas) et l'inspection générale de la Jeunesse et des Sports (IGJS) viennent de rendre un rapport, «*Pour lever les freins au développement de l'activité physique*», sur l'évaluation des actions menées en matière d'activité physique et sportive à des fins de santé.

Le rapport relève les nombreuses initiatives menées sur le territoire. Mais la mission a cependant rencontré des difficultés à faire un état des lieux exhaustif des actions menées et à consolider les financements associés, compte tenu du caractère dispersé et hétérogène des initiatives locales et d'un suivi national insuffisant. Malgré cela, elle tire un bilan des PRSSBE (Plans régionaux sport-santé bien-être). Elle note ainsi que les actions menées ont concerné à la fois des publics variés, parfois au-delà des publics

ciblés par l'instruction interministérielle du 24 décembre 2012, mais peu nombreux au regard du nombre de bénéficiaires potentiels. Elle préconise donc de concentrer l'effort des PRSSBE sur les publics défavorisés et ceux relevant de la prévention secondaire et tertiaire (personnes atteintes de pathologies chroniques).

### Des financements dispersés et inégaux

Quant aux financements associés, ils n'ont pas pu être retracés au niveau national. Cependant, la mission es-

time qu'environ 10 M€ par an sont consacrés à des dispositifs de sport-santé, correspondant en grande partie aux PRSSBE, le principal financeur étant le Centre national de développement du sport (CNDS). Les autres financeurs sont les collectivités territoriales, l'Assurance maladie, les mutuelles, etc. La mission souligne la «*fragilité*» des expériences mises en place, dont les critères dépendent des stratégies régionales et locales, et estime qu'*«il revient à l'Etat d'assurer une homogénéité des financements afin de garantir un modèle écono-*

*mique plus pérenne pour les structures financées et éviter les inégalités territoriales*».

### Le «sport sur ordonnance» n'est pas un franc succès

En ce qui concerne la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 créant la prescription de «*sport sur ordonnance*», la mission pointe «*un manque d'appropriation par les médecins traitants d'une initiative encore peu relayée auprès des professionnels de santé et non prise en charge financièrement par l'Assurance maladie*».

### Une feuille de route pour les maisons sport-santé

Les maisons sport-santé, annoncées par Laura Flessel, ministre des Sports, font l'objet d'une large réflexion dans le rapport. La lettre de mission demandait à ce que soient précisés l'intérêt des structures spécifiques et le cadre dans lequel elles pourraient prendre en charge les patients. Pour la mission, ces maisons devraient, d'une part, prendre appui sur les structures déjà existantes – «*pouvant aller d'une simple plateforme téléphonique à une structure physique dédiée*» –, d'autre part, s'inscrire dans un cahier des charges précis. Ce dernier s'assurerait que les structures jouent un rôle d'animation de réseau sur un modèle de «*guichet unique*» ; soient des lieux d'accueil et de mutualisation des ressources ; permettent l'orientation du public vers une activité adaptée à partir d'une évaluation médicospportive et motivationnelle préalable ; s'assurent de la qualification des intervenants, éventuellement via une labellisation ; assurent un suivi des patients en lien avec le médecin traitant et dans le respect du secret médical. En revanche, «*la maison de santé n'a pas vocation à devenir un lieu de pratique d'activité physique*».

En ce qui concerne le financement de ces structures, la mission estime qu'*«il revient à l'Etat d'assurer une homogénéité des financements qu'il entend mobiliser au titre de la coordination des réseaux, de la labellisation de l'offre, de l'évaluation de la capacité physique et de l'orientation, au sein de structures existantes ou non*».

Un comité piloté par la directrice des Sports et par le directeur général de la Santé a été installé le 12 avril dernier. Il conduira l'élaboration d'une stratégie nationale du sport-santé prenant appui sur les recommandations du rapport en y associant des représentants de l'ensemble des partenaires déjà engagés.

Cette semaine dans *La Lettre du Sport*  
«*DNCG : les clubs reviennent à leurs fondamentaux*»